

CONSEIL MUNICIPAL d'ORIGNÉ

SÉANCE du 08 octobre 2021

L'an deux mil vingt et un, le **08 octobre** à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune d'Origné dûment convoqué le **04 octobre** s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de M. LEMARIÉ Christophe, Maire.

Étaient présents : LEBRUN Bettina, LEGER David, FOLLAIN Sébastien, TOUPIN Bénédicte, HAUTBOIS David, BOËTTI Gilles, LEBOCEY Émilie, GUILLOUX Lionel, LEMARIÉ Christophe, MONTAIS Sylvie, MAZURE Romain.

Était absent excusé : /

Le Conseil Municipal a désigné, conformément à l'article L2121-15 du CGCT, en qualité de secrétaire LEBRUN Bettina.

Nombre de Conseillers :	En exercice :	11
	Quorum :	06
	Présents :	11
	Votants :	11

ORDRE DU JOUR

AVIS SUR LA DEMANDE D'ENREGISTREMENT PRÉSENTÉE PAR LA SAS METHAGRI SUD LAVAL EN VUE D'EXPLOITER UNE UNITÉ DE MÉTHANISATION D'UNE CAPACITÉ DE TRAITEMENT DE 99 TONNES/JOUR AU LIEU-DIT LA GAUFRIE A LAVAL

Le conseil municipal d'Origné est appelé à émettre un avis sur la demande d'enregistrement présentée par la SAS METHAGRI SUD LAVAL, dont le siège social est situé au lieu-dit Mont Jurin à Entrammes, en vue d'exploiter une unité de méthanisation d'une capacité de traitement de 99 tonnes/jour au lieu-dit La Gaufrerie à Laval.

Une consultation du public s'est ouverte le 1er septembre 2021 pour une durée de quatre semaines, soit jusqu'au 29 septembre 2021, sur la commune de Laval. L'avis au public est rendu public sur les communes de Laval, Entrammes, L'Huisserie, Montigné-le-Brillant, Nuillé-sur-Vicoin, Origné et Saint-Berthevin.

Le projet porte ainsi sur la mise en place d'une unité de méthanisation de matières organiques. L'objectif est de produire du biogaz à partir de déchets locaux (majoritairement des effluents d'élevage) et de générer des matières fertilisantes qui seront valorisées en agriculture. Le biogaz après épuration sera injecté dans le réseau de distribution de gaz naturel. L'installation aura une capacité de traitement de 99t de matière par jour. En première approche, les gisements identifiés vont permettre à l'installation de valoriser 30 636 t/an de biomasses végétales et d'effluents d'élevage.

L'implantation choisie pour le site de méthanisation se situe au lieu-dit La Gaufrerie à Laval sur une emprise d'environ 2 ha sur les parcelles cadastrées BW 225 et BW 226. L'implantation a été choisie pour répondre aux contraintes suivantes :

- Un positionnement central par rapport aux apporteurs de matières,
- Un éloignement suffisant par rapport aux zones d'habitation (site à l'écart de la ville, en zone d'activité)
- Une parcelle présentant de faibles enjeux environnementaux,
- Une proximité au réseau GrDF,
- Une surface suffisante pour l'installation du projet.

L'implantation choisie pour le site de stockage décentralisé se situe au lieu-dit La Babinière à Entrammes sur une emprise d'environ 3 000 m² sur la parcelle cadastrée C 467.

La SAS METHAGRI SUD LAVAL collecte les effluents de 12 exploitations du secteur Sud de Laval et du lycée agricole. Les exploitations associées au projet sont réunies dans un rayon moyen de 15 kilomètres de l'unité de méthanisation. Elles sont toutes à profil élevage centré sur les bovins.

Vu le titre 1er du livre V du code de l'environnement et notamment ses articles L. 512-7 et suivants et R. 512-46-1 à R 512-46-24 ;

Vu le code général des collectivités ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 16 juillet 2021 prescrivant la consultation du public sur la demande d'enregistrement présentée par la SAS METHAGRI SUD LAVAL, dont le siège social est situé au lieu-dit Mont Jurin à Entrammes, en vue d'exploiter une unité de méthanisation d'une capacité de traitement de 99 tonnes/ jour, au lieu-dit La Gaufrerie à Laval ;

Vu la demande d'enregistrement et le dossier déposés le 19 février 2021, complétés le 15 juin 2021, par la SAS METHAGRI SUD LAVAL ;

Le conseil municipal émet un **AVIS FAVORABLE** à l'unanimité.

TARIF LOCATION SALLE DES LOISIRS 2022

A compter du 1er janvier 2022 et jusqu'à la prochaine révision, le Conseil Municipal, après délibération, fixe les tarifs de la location de la salle des loisirs :

	Commune	Hors commune
	2022	2022
RÉSERVATION SANS CUISINE		
Vin d'honneur	48 €	71 €
Réunion d'information	48 €	117 €
Théâtre	90 €	117 €
Concours de belote 1 jour	48 €	71 €
Concours de belote 2 jours	71 €	117 €
Soirée bal, loto (20h à 2h)	90 €	181 €
RÉSERVATION AVEC CUISINE		
1 repas (midi ou soir)	149 €	264 €
Journée complète (midi + soir) 8h/8h	194 €	308 €
Forfait week-end Vendredi 14h à dimanche 20h	286 €	459 €
Nuit de la Saint Sylvestre	459 €	459 €
Trilogic	11 €	11 €
Chauffage pour une journée de location Du 1er octobre au 15 mai	50 €	
Chauffage pour 2 journées Du 1er octobre au 15 mai	50 € + 25 €	
Caution	1 000,00 €	
Ménage (facturation à l'heure)	26,00 €	

Location vaisselle		
Banquet	0,63 €	0,95 €
Lunch	0,42 €	0,53 €
Vin d'honneur	0,00 €	0,32 €

TARIFS MERCREDI ET VACANCES SCOLAIRES 2021/2022

Monsieur le Maire rappelle les tarifs actuels pratiqués pour les mercredis et vacances scolaires.

Le conseil municipal, après délibération, et à l'unanimité :

DÉCIDE d'augmenter les tarifs de 2 %,

Ces tarifs rentrent en vigueur au 1er septembre 2021 et jusqu'à la prochaine révision fixée par le Conseil Municipal.

Tarifs Accueil Périscolaire et Extrascolaire 2021/2022		
Quotients familiaux	De 0 à 951	De 951 à +
Journée de 8h50 à 16h45	11,70 €	12,03 €
Demi-journée de 8h50 à 12h45 ou de 12h45 à 16h45	5,85 €	6,02 €
Goûter	0,28 €	0,28 €

POINT LOCATION 2021 DES CABANES MUNICIPALES

En 2021 : 63 réservations de nuitées soit 3 410 € de recettes

Mode de réservation :

- par les éclusiers ;
- par l'office du tourisme ;
- par internet.

Il est proposé de référencer les locations de la guide de la vélo Francette, la commune prendra à sa charge la cotisation de 200€ pour 2 ans.

Il est proposé d'installer pour la saison prochaine un lit supplémentaire dans une cabane.

La bergerie sera utilisée en zone de stockage pour le linge.

REFECTION ROUTES COMMUNALES : DEVIS DES ENTREPRISES

Monsieur le Maire présent au conseil municipal les devis reçus pour les travaux de voirie du chemin communal La Chauvinière :

	EUROVIA	E.L.B.	PIGEON TP
Chemin de la Courbe	11 288.10 €	12 319.50 €	5 574.80 €
Chemin de la Chauvinière	37 744.04 €	32 730.00 €	26 335.18 €
Total	49 032.14 €	45 049.50 € HT	31 909.98 € HT

Le conseil municipal, après délibération, et à l'unanimité :

DÉCIDE de retenir l'offre de l'entreprise PIGEON pour un montant de 31 909.98 € HT soit 32 376.00 € TTC.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents permettant la mise en œuvre des travaux de voirie.

DEMANDE DE FONDS D'URGENCE VOIRIE - APPROBATION DU PROJET TRAVAUX DE VOIRIE DU CHEMIN COMMUNAL DE LA COURBE ET DU CHEMIN COMMUNAL DE LA CHAUVINIÈRE.

Ce programme d'investissement, évalué à la somme globale de 31 909.98 € HT soit 38 291.98 € TTC s'articule comme suit :

Ce projet s'inscrit dans le cadre du Fonds d'Urgence Voirie (FUV).

Aussi, afin de contribuer au financement de ces travaux, la commune d'Origné va solliciter le soutien financier de la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier, au titre du FUV, à hauteur de 5 834 €.

Le plan de financement de ce projet s'articule donc comme suit :

Nom du financeur	Montant
Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier Fonds d'Urgence Voirie	5 834.00 €
Région	6 381.99 €
Autofinancement	19 693.99 €
Total	31 909.98 €

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal :

- d'approuver l'opération Travaux chemins communaux de la Courbe et de la Chauvinière, telle que décrite ci-dessus, le montant de l'investissement s'élevant à la somme de 31 909.98 € HT ;
- de statuer favorablement sur le plan prévisionnel de financement précité ;
- l'autoriser à solliciter, auprès de la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier, l'attribution d'une subvention d'un montant de 5 834 €, s'inscrivant dans le cadre du Fonds d'Urgence Voirie ;

- l'autoriser à solliciter toutes autres aides financières mobilisables, susceptibles de compléter le financement de cette opération, telles que présentées ;
- lui donner tout pouvoir pour effectuer toutes démarches et signer toutes pièces afférentes au présent dossier.

Le conseil municipal, après délibération, et à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'opération Travaux chemins communaux de la Courbe et de la Chauvinière, telle que décrite ci-dessus, le montant de l'investissement s'élevant à la somme de 31 909.98 € HT ;
- **APPROUVE** le plan prévisionnel de financement précité ;
- **AUTORISE** M. le Maire à solliciter, auprès de la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier, l'attribution d'une subvention d'un montant de 5 834 €, s'inscrivant dans le cadre du Fonds d'Urgence Voirie ;
- **AUTORISER** M. le Maire à solliciter toutes autres aides financières mobilisables, susceptibles de compléter le financement de cette opération, telles que présentées ;
- **DONNE** tout pouvoir à M. le Maire pour effectuer toutes démarches et signer toutes pièces afférentes au présent dossier.

REPAS CCAS

Le repas aura lieu le samedi 20 novembre 2021.

Le conseil municipal, après délibération, et à l'unanimité :

FIXE le tarif du repas pour les personnes + de 65ans, agents et conseillers municipaux à 10€ par personne ;

FIXE le tarif pour les personnes résidentes à l'extérieure de la commune ainsi que les personnes de - de 65ans résidentes sur la commune à 20€ par personne ;

FIXE la gratuité du repas pour les personnes de + 80ans résidants sur la commune.

TELETHON

Le téléthon aura lieu cette année à Origné le weekend du 4, 5 décembre 2021.

3 réunions sont prévues :

- le 11 octobre avec les associations
- le 16 octobre, réunion Régionale
- le 18 octobre avec les autres villages

POINT COMMISSIONS : ENFANCE / ANIMATION / TRAVAUX

Commission enfance

Une date est à fixer entre la ligue 53 et les jeunes de la commune pour une réunion publique.

Commission animation

Animations à venir : repas du CCAS, téléthon

Pour les marchés de cet été, un bilan de fréquentation va être fait.

Questions diverses

Néant

Date à retenir :

- vendredi 1 décembre : 20h30 Conseil Municipal

Plus personne de souhaitant prendre la parole, la séance est levée à 01 h00